

élèves de force inégale au même enseignement et de tenir constamment les enfants attentifs. Sous le rapport physique, on peut dire qu'elle offre celui de les tenir presque toujours debout et en mouvement. Il répugne à la nature des enfants de rester pendant des heures penchés sur un pupitre et immobiles. Rien de plus naturel que cette méthode et cela est tellement vrai que la "plupart des mères de famille en font usage à la maison."

Mais peut-être quelques esprits superficiels feront ici une objection en disant que l'enseignement dans une école n'a aucun rapport avec l'enseignement d'une seule famille qui se compose généralement de cinq ou six enfants. Pour nous, nous pensons qu'au contraire, plus l'instituteur met de rapports entre son enseignement et celui de la famille, plus il approche de la vraie méthode. Qu'est-il, en effet, sinon le remplaçant du père et de la mère auprès des enfants qui sont confiés à ses soins ?

On oppose encore une autre difficulté : "Pour former des moniteurs, le maître devra donc faire une classe à part, c'est un surcroît de travail qui sera nécessairement pris sur le temps destiné aux autres élèves." C'est vrai ; mais le temps que le maître prendra à former des moniteurs, il le rendra amplement à sa classe dont il ne sera pas obligé de laisser la plus grande partie isolée pendant les trois quarts et demi des séances.

"Mais cet établissement de moniteurs ne donnera-t-il pas lieu à des préférences qui feront naître des jalousies sans nombre parmi les écoliers ?" Bien maladroit, en vérité, serait l'instituteur qui laisserait un seul instant ses élèves envisager la création des moniteurs sous ce point de vue. Il devra, au contraire, habituer les enfants à considérer cet emploi comme un honneur et une récompense. Il prendra généralement les moniteurs parmi les enfants qui n'ont plus qu'un ou deux ans à faire avant de quitter l'école. Il se montrera sévère dans ses choix, et il proposera ceux qu'il aura choisis comme des modèles à leurs camarades, leur faisant ainsi désirer d'occuper le même poste l'année suivante.

On objecte aussi : "Les moniteurs que vous aurez choisis ne sont après tout que des enfants, vifs, impatientes et légers, qui pourraient mécontenter leurs camarades, et ne leur donner que des explications imparfaites." Ici je trouve l'occasion de répondre à certaines personnes qui pensent que la méthode dont il est question est tout simplement un moyen pour le maître de se procurer du bon temps, en faisant faire son travail d'une manière incomplète par ses élèves les plus avancés. Celui-là n'est pas un bon instituteur qui voudrait retirer un semblable avantage de la méthode simultanée-mutuelle. Une fois les moniteurs établis dans une école, le maître doit constamment avoir l'œil sur eux, allant d'un groupe à l'autre pour rectifier une erreur, pour encourager une division attentive, et mettre la paix quand il en sera besoin. L'œil du maître est toujours nécessaire. On voit par là que son travail sera continu, mais il sera rendu moins fatigant pour lui et plus profitable pour ses élèves.

En outre de la surveillance continue que le maître exercera sur les moniteurs, il devra à certains moments réunir les différentes divisions pour leur faire faire lui-même des exercices de lecture raisonnée, de questions catéchistiques sur la Religion, l'histoire, la géographie, le calcul, etc. Ainsi, il restera en communication continue avec tous ses élèves, qui, eux-mêmes, seront occupés d'une manière intéressante et profitable pendant tout le temps des séances. Ce sont ces exercices qui complètent l'enseignement simultané-mutuel, et qui justifient parfaitement le nom donné à cette méthode.

Ces changements alternatifs font naître dans les exercices d'une classe une variété qui intéresse les enfants et doit nécessairement les tenir en garde contre l'ennemi et le dégoût de l'étude, les deux plus grands fléaux dont une école puisse être affligée. Non seulement avec raison :

"L'ennui naquit un jour de l'uniformité."

Enfin, comme dernière réponse aux différentes objections que l'on peut faire à la méthode simultanée-mutuelle, il suffira, je pense, de donner un aperçu de l'histoire de cette méthode et de faire voir, par les résultats qu'elle a produits, que ce n'est pas une vaine conception, mais un moyen pratique et infaillible de mettre à la portée des plus pauvres une instruction élémentaire solide et suffisamment complète.

En 1798, Lancaster ouvrit à Londres, la première école d'enseignement mutuel, et dès lors, grâce à cette méthode, commencèrent dans le monde les grands progrès de l'instruction universelle. L'enseignement mutuel avait été décrit l'année précédente par le Docteur Bell, dans un livre où il expliquait le mode d'enseignement qu'il avait employé à Madras. Connue des anciens, recommandée par Rollin, pratiquée dans divers pays et notamment en France, par Herbault, par le Chevalier Paulet, par l'abbé Gaultier,

la mutualité n'avait pas été organisée sur une grande échelle avant Bell et Lancaster. En France, les premières écoles d'enseignement mutuel furent créées en 1815, par la Société pour l'enseignement élémentaire, qui, depuis, n'a cessé de poursuivre son œuvre, non seulement en France, mais aussi dans plusieurs contrées étrangères. En France sur 10,000 écoles élémentaires, on en compte aujourd'hui environ 10,000 qui suivent la méthode simultanée-mutuelle.

En Angleterre, ce système est encore plus répandu. Dans ce pays, les moniteurs sont remplacés, dans plusieurs écoles, par des *pupil teachers*, (élèves-maîtres) qui, tout en instruisant les élèves les plus jeunes, sont instruits eux-mêmes par les instituteurs et reçoivent de plus un petit salaire qui augmente progressivement chaque année pendant les 4 ou 5 ans que dure leur éducation. C'est, sous une autre forme, la méthode simultanée-mutuelle. Voici comment un inspecteur des écoles, le Rév. M. Cook, en appréciait les résultats en 1851.

"Je ne puis exprimer trop vivement ma conviction, que de toutes les mesures prises dans l'intérêt des écoles, l'introduction des élèves-maîtres a été la plus efficace. Ces jeunes gens ont été l'élément dont précisément tout maître a besoin dans une grande école et sans lequel il n'a que l'alternative ou de choisir un petit nombre d'élèves en négligeant les masses, ou de laisser s'abâtardir l'ensemble de l'école jusqu'au niveau d'une organisation purement mécanique. J'ai comparé avec un soin minutieux, des écoles où fonctionnent de jeunes moniteurs, (*ushers*) et de l'autre des écoles conduites par des élèves-maîtres, les unes et les autres sous la direction de maîtres égaux en intelligence et en vigueur de caractère et, sauf une exception à peine, je suis arrivé à un résultat uniforme. La somme du travail s'est considérablement accrue, le maître est délivré de cette fatigue qui accablait naturellement son esprit, quand il était non-seulement l'unique directeur, mais encore le seul instructeur (*instructor*) des enfants. Il se trouve donc en état d'enseigner les objets qu'il se réserve personnellement avec beaucoup plus de verve et de fermeté de vues. La conséquence de ce fait est un progrès marqué dans les branches les plus élevées de l'enseignement. Les élèves les plus âgés apprennent à fond ce qui précédemment était à peine effleuré. L'algèbre, la géométrie deviennent l'objet d'intéressantes leçons dans des écoles où l'instruction était antérieurement limitée aux plus simples éléments. Un progrès notable dans la composition anglaise est, selon moi, une preuve incontestable que des facultés qui dormaient ont été éveillées." (R. Cook's report 1851.)

Ceci est un témoignage bien significatif en faveur de la méthode simultanée-mutuelle.

Il me resterait, pour terminer cet aperçu, à donner les détails de l'organisation d'une école mutuelle. Mais ce travail se trouve tout fait dans plusieurs Recueils et Traités, notamment :

La Revue de l'Instruction Publique, (France.) De l'Instruction Primaire à Londres dans ses rapports avec l'Etat Social, par Eugène Rendu. (Paris 1853.)

"The life of the Rev. Andrew Bell, comprising the History of the rise and progress of the system of Mutual tuition, by D. Southey. (London 1849)."

EMM. BLAIN,
Professeur.

Québec, le 25 septembre 1861.

Le Travail, Loi de La Vie et de L'Education. (1)

On confond trop dans l'usage du discours et dans la pratique de la vie, l'action de l'homme et son travail ; et pourtant il s'en faut bien qu'agir et travailler soient identiques ; tout travail est une action, mais toute action n'est pas un travail. Il y a un faire qui comporte la paresse ; il y a une action qui ne travaille pas, et le monde est plein de gens qui usent dans une action paresseuse une vie qui ne produit rien.

Qu'est-ce donc que le Travail ? Le travail dans sa notion la plus simple, c'est l'effort de l'homme contre l'obstacle ; c'est la lutte contre la difficulté. Quand l'homme veut faire de ses puis-

(1) Le premier des articles sur le travail que nous publions et qui mérite toute l'attention des maîtres aussi bien que des élèves à la rentrée des classes est extrait d'un opuscule du Père Félix. Le second est tiré d'un discours prononcé par le Maréchal Vallant à une distribution de prix à Paris. Nous avons trouvé ces deux articles dans l'Écho du Cabinet de Lecture. Pour joindre la poésie à la prose, nous donnons comme vers à apprendre par cœur une petite pièce sur le même sujet empruntée à l'École Normale.